

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2024-09-090

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphanie PERNOD, Priscillia ARVIN-BEROD

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI, Franck PRADEL

Procurations : Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY, Nicolas ELIE donne pouvoir à Solange COOKE, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Sophie JUELLE

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

N° D2024-09-090 OBJET : Approbation candidats appel à projet food-trucks et convention d'occupation temporaire du domaine public

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ

Exposé :

Le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 26 mars 2024, de lancer un appel à projet pour 3 emplacements de food-trucks afin de proposer une offre de restauration à proximité du front de neige pendant la période transitoire de la purge des contentieux et des travaux de la ZAC des Varins.

A ce jour celui-ci est clos et les 3 candidats suivants ont été sélectionnés :

- SHERPA KITCHEN FOOD TRUCK
Kusang et Farida SHERPA
- FOOD TRUCK LE PLAN B
Séverine DURIEUX et Skaldan STENZIN
- FOODTRUCK « LES PIEDS DANS LE PLAT »
Célia BONNAIRE et Etienne REGALIA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public jointe en annexe. Celle-ci sera signée par les trois occupants.

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- VALIDE le choix des trois candidats retenus ;
- VALIDE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public jointe en annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs audit dossier.

Amendements : Néant

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents	10
	Procurations.....	03
	Votants.....	13
	Pour	13
	Contre	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Pierre BESSY

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché sur le site de la Mairie le 16/09/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.